

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 02 février 2018

Le deux février deux mille dix-huit à 20 h 00, le conseil municipal de Labergement Ste Marie s'est réuni sous la présidence du Maire, Mr Daniel Pasquier.

Etaient présents : Mr Daniel PASQUIER, Mme Marie-Hélène TRIMAILLE, Mr Pierre-Albert VIONNET, Mr Joël LORIN, Mme Virginie CUENIN, Mr Emmanuel FERCOT, Mr Didier PREVALET, Mr Florent ROBBE, Mr Pascal REGARD.

Etaient absents excusés : Mme Céline JEANNOT, Mr Philippe PAILLARD qui a donné procuration à M. Pierre-Albert VIONNET.

Etaient absents : Mme Caroline JEANNINGROS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène TRIMAILLE

Modification de l'ordre du jour :

Le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

Acceptation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu du Conseil précédent est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs :

Le Conseil accepte de signer une convention avec le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs afin de pouvoir bénéficier d'aides financières pour les projets induisant des économies d'énergie (éclairage, remplacement de fenêtres..)

Unanimité.

2. Institution d'une commission MAPA (Marché A Procédure Adaptée) :

Cette commission permettra l'analyse des offres concernant les travaux d'un montant inférieur à 5 225 000 € H.T. Cette commission sera présidée par M. le Maire.

Membres titulaires : Joël LORIN, Philippe PAILLARD, Pierre-Albert VIONNET

Membres suppléants : Céline JEANNOT, Pascal REGARD, Emmanuel FERCOT

Unanimité.

3. Demandes de subvention :

Plusieurs demandes de subvention ont été adressées à la commune (Comice de Mouthe, Croix Rouge, Associations Vivre Ensemble ainsi que Galipettes et Sucre d'Orge).

Le Conseil décide de maintenir les aides apportées aux associations locales et celles accordées en 2017 à condition que les associations en fassent la demande.

En ce qui concerne la Croix Rouge, l'aide financière est refusée, cependant la commune mettra gratuitement à disposition de l'organisme une salle pour la tenue de leurs futures animations.

Unanimité

4. APROJE – Document Unique :

L'association APROJE a soumis un devis concernant la rédaction du « Document Unique d'Evaluation des Risques ». Ce dossier permet d'évaluer tous les risques professionnels et transcrit les résultats dans une démarche de prévention de ces risques. Cette évaluation concerne « l'environnement » de chacun des employés de la commune.

Le devis d'un montant de 1600 € est accepté à l'unanimité.

Arrivée de Mme Virginie CUENIN à 20 h 30

5. Encaissement d'un chèque d'assurance :

Le Conseil accepte l'encaissement d'un chèque de 2 753 € correspondant au remboursement d'un sinistre sur le territoire communal (remplacement d'un candélabre rue de Mouthe). Unanimité.

6. RAMSAR :

La commune décide de faire acte de candidature afin d'être labellisée « site Ramsar ».

Cette convention internationale a pour mission de conserver et gérer durablement les zones humides (milieux marins ou côtiers, continentaux, artificiels).

Les sites Ramsar constituent la vitrine des milieux humides et l'obtention du label est un gage d'excellence.

Le périmètre du site sera décidé ultérieurement.

Unanimité.

7. Rétrocession de voirie :

La voirie du lotissement « Chant du Lac » est rétrocédée à l'Euro symbolique.

Unanimité.

8. Rénovation de l'Eglise : Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et demande d'aide financière :

Dix dossiers avaient été retirés pour la rénovation de l'église. Au final, seules deux offres ont été adressées en mairie.

La société Vademecum a été retenue pour l'AMO. Cette société a déjà réalisé de nombreux chantiers de rénovation de bâtiments anciens.

Le Conseil autorise le Maire à demander au Conseil Départemental une subvention pour la réalisation de cette AMO.

Unanimité

8. Questions diverses :

- Recrutement d'un agent technique : Afin d'anticiper le départ en retraite de Monsieur Dominique CAPELLI, le Maire demande l'autorisation de procéder aux démarches de recrutement. Unanimité.

- Prévisions budgétaires 2018 : Le Maire présente la liste non exhaustive des dépenses 2018.

- Profil Baignade : l'étude portant sur tout le bassin versant du lac de Remoray est terminée et sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Funérarium de Pontarlier : les travaux débuteront en mars.

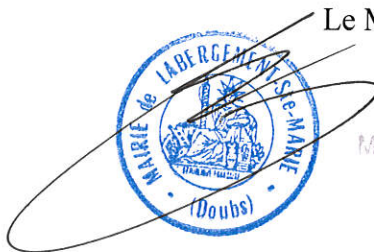
- Monsieur LORIN fait part de la réunion du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 00.

La Secrétaire de séance,



Le Maire,



Mr PASQUIER D.
Maire,